

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(23^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 28 avril 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **X^e Plan.** Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi et d'une lettre rectificative complétée par un *addendum* (p. 577).

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan.

M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.

ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT (p. 580)

M. le président.

Suspension du débat.

2. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 580).
3. **Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat** (p. 580).
4. **Ordre du jour** (p. 580).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

X^e PLAN

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi et d'une lettre rectificative complétée par un addendum

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi approuvant le X^e Plan [1989-1992] (nos 545, 624).

Je rappelle que ce texte a fait l'objet d'une lettre rectificative, complétée par un addendum ; ces documents ont été mis en distribution.

Au cours de ses séances du mercredi 26 avril, l'Assemblée a procédé à la discussion des amendements et sous-amendements.

Je rappelle qu'à la demande du Gouvernement et en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, le vote sur l'ensemble des amendements et sous-amendements et sur l'article unique a été réservé.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan.

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'avais pu craindre que, le hasard du calendrier plaçant le débat sur le Plan entre les élections municipales et les élections européennes, ce débat connût le risque d'être escamoté.

J'ai été d'autant plus heureux de constater, durant les deux soirées et les deux nuits de discussion que nous venons de vivre, qu'il n'en était rien et que la difficulté rencontrée était, en fait, de nature différente : il y a eu de vrais débats - au pluriel ! - avec superposition de trois débats, tous trois très intéressants, un débat sur le Plan, bien sûr, un débat d'idées et un débat politique.

Je consacrerai cet exposé de clôture à faire la part de ces trois aspects.

D'abord, un débat sur le Plan.

Sur les vingt heures environ de discussion parlementaire que nous venons d'avoir, l'essentiel a été, par bonheur, consacré au Plan, c'est-à-dire aux problèmes d'avenir de la France.

Depuis le jour où j'ai pris mes fonctions, mon souhait le plus cher était que le X^e Plan donnât lieu au Parlement à un véritable débat à la hauteur de l'enjeu : l'avenir de la France dans l'Europe sans frontières. J'avais à l'esprit une phrase de Pierre Mendès-France dans son livre *La République moderne* : « Faire du Plan un des grands sujets de la contestation politique est le meilleur moyen d'intéresser la nation au Plan et à ses orientations. »

De ce point de vue, cette discussion à l'Assemblée nationale me laisse satisfait. Elle ne s'est pas épuisée dans les impasses procéduriers, où certains ont tenté de l'engager, de sorte qu'au total l'essentiel des vingt heures que nous avons passées ensemble, en séance publique, a bien été consacré à un débat de fond.

De ce débat, je retiendrai notamment quelques points auxquels vous m'avez paru, mesdames, messieurs les députés, attacher un prix tout particulier.

Le premier concerne la nature du Plan.

Sur tous les bancs, j'ai senti - comme au cours de la concertation - un attachement très large à l'idée même d'un Plan.

Je ne peux que m'en réjouir, car l'existence de la planification n'est pas, ne doit pas être un enjeu idéologique. La multiplication des aléas, l'imprévisibilité croissante des données et des comportements économiques ne sonnent pas le glas de la planification. Elles la contraignent simplement à évoluer, à s'adapter, à devenir plus souple, plus adaptative, en un mot, plus stratégique.

Un tel Plan, vous ai-je dit, est un plan d'actions. Certains ont voulu faire croire qu'un Plan comportant moins de chiffres serait un Plan au rabais. Je crois, au contraire, qu'en devenant de plus en plus stratégique le Plan gagne en crédibilité économique ce qu'il perd en illusoire précision d'objectifs. Il gagne aussi en crédibilité politique, c'est-à-dire, en force d'engagement, ce qu'il perd souvent en précision des moyens. L'essentiel, en effet, est bien que la nation connaisse les priorités qu'elle entend poursuivre, malgré les aléas, et détermine ce qu'elle fera si les marges de manœuvre viennent à se réduire ou, au contraire, comme nous l'espérons, à s'accroître.

C'est ce que nous avons essayé de faire pour le X^e Plan avec, j'en conviens, certaines imperfections, dont beaucoup d'entre vous ont admis qu'elles étaient inévitables compte tenu de la situation de départ que nous avons trouvée et des délais très brefs dont nous avons disposé.

Le processus d'apprentissage progressif de la planification stratégique devra se poursuivre après l'adoption du X^e Plan. Il nous faudra approfondir cette notion, améliorer les méthodes, inventer de nouveaux outils. Il nous faudra penser la planification de demain dans une perspective européenne, pour aller vers ce Plan européen dont la nécessité se fait de plus en plus sentir. Nous devons, comme nous l'ont invités Jean Le Garrec et Jacques Roger-Machart lors du débat, réfléchir ensemble pour être en mesure, d'ici au début de la préparation du prochain Plan, d'adapter ce qui doit l'être dans la loi de planification de 1982.

C'est la tâche de réflexion et de proposition à laquelle le Premier ministre m'a demandé de m'atteler avec Pierre Yves Cossé, le commissaire du Plan, une fois que le Plan sera sur les rails.

Mais il est une autre tâche que nous ne devons pas négliger : c'est de veiller à ce que, si vous me permettez cette expression, le train du X^e Plan ne se perde pas sur des voies de garage.

J'en arrive à la question du suivi qui a beaucoup préoccupé, à juste titre, de nombreux députés durant le débat...

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Vraie question !

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat. ... de même que le Conseil économique et social et beaucoup de partenaires économiques et sociaux rencontrés depuis l'été dernier.

Je crois très sincèrement que ce X^e Plan part avec de sérieux atouts qui lui donnent de bonnes chances d'être mis en œuvre. Il ne repose pas sur des prévisions économiques irréalistes. Sa préparation a donné lieu, dès le départ, à un travail interministériel intense. Les ministres ont pu faire prendre en compte leurs propres projets.

Enfin et par-dessus tout, il est cohérent avec les orientations définies par le chef de l'Etat en 1988 et il bénéficie d'un soutien précieux de la part du Premier ministre.

Néanmoins, je conçois que l'histoire, souvent chaotique, de la planification à la française conduise certains d'entre vous à quelque scepticisme.

Aussi ai-je tenu, lors du débat, à donner mon accord sur deux décisions importantes pour le suivi du Plan.

En premier lieu, un rapport à mi-parcours vous sera soumis à la session de printemps 1991, après avoir été examiné par le collège des présidents des commissions du Plan et par le Conseil économique et social.

En second lieu, des indications sur la cohérence du budget avec le Plan seront annexées au rapport économique et financier annuel de chaque projet de loi de finances.

Je ne peux pas, bien entendu, garantir aujourd'hui que le Plan sera appliqué à la lettre près, mais je puis vous dire que, grâce à ces deux volets du suivi, on ne pourra s'en écarter sans que la représentation nationale et les partenaires économiques et sociaux puissent en débattre et demander des comptes au Gouvernement.

Outre la nature et le suivi du Plan, je retiens de nos débats quelques thèmes forts que le projet a bien abordés mais qui appelleront encore, dans les années à venir, des choix difficiles.

La justice sociale d'abord : elle est au cœur de notre projet. Sans elle, il n'est pas de cohésion sociale possible, et donc pas de succès possible pour la France dans l'Europe. Elle passe avant tout par la reconquête d'un haut niveau d'emploi. Elle implique aussi un partage équitable des fruits de la croissance. Elle suppose enfin que l'Etat donne un contenu toujours plus concret et plus efficace à la solidarité, notamment à la solidarité envers les plus démunis.

La modernisation fiscale ensuite : notre système fiscal est en passe d'imploser sous la poussée de contraintes très fortes, notamment l'harmonisation communautaire, dont nous voyons les données évoluer chaque jour dans les divers pays, ou les besoins de financement des collectivités locales. Nous devons adapter notre système en veillant à ce que l'équité y trouve son compte à ce qu'elle ne soit pas sacrifiée sur l'auel de l'efficacité productive, ni sur celui de la construction européenne.

Pour ce qui est de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, votre rapporteur, M. Balligand, orfèvre en la matière, a suffisamment souligné l'importance de ce « grand chantier » pour que je ne m'y attarde pas davantage : nous devons éviter la création d'une France à deux vitesses où coexisteraient des zones urbaines prospères et des zones rurales fragiles. Nous devons également traiter le problème du chevauchement des compétences aux niveaux divers de la décentralisation.

En ce qui concerne, enfin, la protection sociale, y compris la famille, je précise, à l'intention de ceux qui présentent le niveau élevé de notre protection sociale comme un handicap que notre protection sociale est, bien au contraire, une source de cohésion : nous en avons besoin pour tenir notre rang dans l'Europe. C'est pourquoi, je l'affirme de nouveau, la France n'abaissera pas son niveau de protection sociale à un niveau qui correspondrait à la moyenne européenne.

C'est en fonction de ces préoccupations exprimées au cours du débat que le Gouvernement a apporté hier plusieurs modifications au texte initial du projet.

Les amendements que nous avons acceptés pour rédiger ces modifications sont au nombre d'une vingtaine - à comparer à la centaine d'amendements discutés.

Je tiens à dire qu'ils apportent un réel enrichissement au texte sans altérer les orientations majeures de la stratégie qui le sous-tendaient. Tel était d'ailleurs bien l'esprit dans lequel le Gouvernement, par la voix du Premier ministre, avait abordé la discussion du projet. Telle était également l'intention que j'avais moi-même de longue date : elle m'avait conduit à proposer aux représentants de chaque groupe un travail en commun.

Quelles sont les orientations qui ont été ainsi modifiées ?

Je mentionnerai d'abord les amendements relatifs au partage social - j'y reviendrai dans un instant. Ensuite vient une série d'amendements qui renforcent l'accent sur la dimension sociale de l'Europe. Des amendements sont relatifs à l'équilibre des relations du travail, au contenu de la négociation collective. Par l'amendement concernant la lutte contre la pauvreté, nous avons trouvé une formulation de synthèse à partir des amendements des commissions et de celui de M. Zeller, dont l'inspiration était proche.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les amendements introduits sur la suggestion de Jean-Pierre Balligand nous donnent la pleine mesure des choix qu'impose la perspective de 1993.

S'agissant de l'aménagement rural, nous avons répondu aux demandes formulées. Nous avons procédé à quelques ajouts dans lesquels M. Fèvre, notamment, trouvera l'écho de ses propres propositions : desserrement des contraintes sur la pluriactivité, soutien à la coopération intercommunale ou encouragement à la constitution de pôles ruraux. Une référence explicite à la montagne permettra de dissiper toute ambiguïté à ce sujet et de répondre au souhait formulé notamment par M. Ollier.

Le rôle de l'Etat a donné lieu à deux ajouts, l'un sur les rapports entre l'Etat et le secteur productif, l'autre sur le chantier « service public », sur la suggestion de M. Barnier, afin d'ouvrir des passerelles plus larges entre la fonction publique et le secteur privé, bien sûr, sans porter atteinte aux principes fondamentaux de notre fonction publique.

Enfin, le Gouvernement, rejoignant le souhait du groupe communiste et de M. Derosier, a apporté à la rédaction du « chantier sur l'éducation et la formation » divers aménagements afin de la mettre en parfaite conformité avec les résultats de la large concertation entamée par Lionel Jospin dans l'intervalle - depuis le début de la rédaction du Plan - à propos de la loi d'orientation.

Tel a donc été l'essentiel du débat sur le Plan.

Ensuite, il y a eu un débat idéologique.

Je suis quelqu'un qui croit à la force des idées, et peu importe qu'on les appelle idées, idéaux ou idéologies.

Mon engagement personnel en politique s'est toujours fondé sur deux idées : celle de consensus social en France et celle d'ouverture européenne. Ce sont deux idées dont ni la droite ni la gauche n'ont le monopole et dont j'observe avec plaisir qu'elles sont de plus en plus acceptées.

Lorsque le Président de la République a proposé à tous ceux qui approuvaient les engagements définis par la *Lettre à tous les Français* de prendre place dans la majorité présidentielle, j'ai accepté parce que ces deux idées y jouaient un rôle central. Pour ceux qui, comme moi, ont fait ce choix, le défi de ce que l'on appelle l'ouverture était de savoir si nous serions capables d'apporter un plus à cette majorité, en élargissant ses options à ce rassemblement de 54 p. 100 des Français que le chef de l'Etat avait réussi à réaliser.

Alors que certains bons esprits disaient que les ministres de l'ouverture ne pourraient s'exprimer au sein d'une majorité dominante, j'ai eu, comme mes collègues, la très grande satisfaction de voir que notre voix était entendue dans notre façon de concevoir le progrès économique et social, et ce Plan en témoigne.

Le travail parlementaire que nous avons ensuite effectué avec notre majorité s'est déroulé dans un climat de confiance qui doit beaucoup à l'action personnelle des principaux responsables, notamment MM. Balligand, Le Garrec, Strauss-Kahn, Anselin et Bachy, que je tiens à remercier, et nous nous sommes aperçus que nous pouvions converger facilement vers un accord d'ensemble, ce qui a été fait grâce aux amendements évoqués précédemment.

Le débat de fond ainsi instauré par le Plan a montré à quel point la majorité était soucieuse et capable d'apporter des réponses nouvelles aux problèmes nouveaux. J'en citerai quatre.

Premièrement, Plan et marché.

En soulignant dans la discussion générale que le Plan ne s'oppose pas au marché et qu'il en est même le complément logique et nécessaire, Pierre Mauroy a donné le ton du débat. Nous avons démontré, tout au long du Xe Plan, que l'opposition entre Plan et marché est stérile : le choix du consommateur se fait sur le marché, mais le choix des programmes de recherche se fait par la planification, le choix de l'aménagement du territoire se fait par la concertation organisée et non par le jeu spontané du marché.

Deuxièmement, Europe et progrès social.

Le colloque organisé récemment par République moderne, auquel j'ai participé, la préparation des élections européennes, qui est en cours, montrent, là aussi, une convergence de la majorité présidentielle vers le « besoin d'Europe », pour que la France ait les moyens de ses ambitions. En même temps s'est précisée la nature de cette Europe sociale autant qu'économique que nous décrivons dans le Plan.

Troisièmement, la place de l'Etat.

Là encore, on sort d'un affrontement idéologique entre « plus d'Etat » et « moins d'Etat », pour aller vers une recherche d'un meilleur Etat, plus fort dans ses fonctions essentielles. Les contrats de plan entre l'Etat et les entreprises publiques, les contrats de plan Etat-région donnent la bonne direction pour établir des relations de responsabilité réciproque.

Quatrièmement, le partage social.

Lorsque M. Mauroy, dans la même intervention, indique : « Le IX^e Plan s'exprimait en termes d'effort partagé, le X^e Plan laisse entrevoir l'espoir d'un partage des premiers fruits », et ajoute : « Ce débat est par excellence celui du moyen terme », il pose parfaitement le problème central du Plan : progresser tous ensemble. La rédaction du Plan, que nous avons conçue après un important travail de réflexion en commun, nous semble établir le meilleur compromis possible entre les justes aspirations des divers partenaires du progrès.

Mesdames et messieurs, j'aurais aimé que cet intense effort de réflexion que nous avons accompli ait pu dépasser le cadre de notre majorité parlementaire pour y associer pleinement l'opposition. Or je suis bien obligé de constater que cela n'a pas été le cas et que dans le débat d'idées dont un Plan peut et doit être l'occasion, les thèses exprimées par l'opposition se sont trop souvent bornées à la répétition pure et simple de positions dépassées, et parfois dépassées par les événements et accomplies - je n'ose dire - rejetées par les électeurs. L'aggravation de l'économie et sociale reste à faire de ce côté et je souhaite que des innovateurs aient du pain sur la planche.

Il s'agit enfin d'un débat de fond.

Lorsque le Premier ministre a fait allusion, en ouvrant ce débat, aux amendements juridiques qui pourraient polluer la discussion sur le Plan, il avait vu juste.

Deux manœuvres d'obstruction et une mise hors jeu ont, en effet, été vainement tentées pour fausser la nature du débat.

La première manœuvre d'obstruction a été la question préalable, selon laquelle il n'y avait pas lieu de débattre. A partir d'un argument juridique vide de sens, on a voulu priver la représentation nationale et le pays d'un débat sur son avenir, alors même que, comme l'a prouvé cette vingtaine d'heures de débat, une foule de questions essentielles méritaient discussion. Heureusement, sur tous les bancs de cette assemblée, il s'est trouvé des députés pour refuser de se prêter à cet artifice.

Cette manœuvre ayant échoué, une seconde diversion a été tentée à propos de ma décision d'invoquer l'article 44-3 de la Constitution. A croire l'opposition, il s'agissait là d'une astuce de circonstance. Mesdames et messieurs les députés, en fait d'astuce de procédure, je n'ai fait qu'appliquer le mode de discussion parlementaire qui a été retenu ici pour tous les Plans depuis quarante ans. A vrai dire, au début, le général de Gaulle avait voulu que le Plan soit inamendable. Le 5 novembre 1965, Georges Pompidou ne déclarait-il pas, de cette même tribune, à propos du V^e Plan : « Il est tout aussi impossible de modifier par voie d'amendement le Plan lui-même, qui se présente sous la forme d'un rapport annexe au projet de loi. » De sorte que je n'ai fait que continuer cette procédure en l'invoquant pour le X^e Plan comme elle l'avait été pour le IX^e, pour le VIII^e et pour les autres, la seule exception ayant été le Plan intérimaire.

La seconde manœuvre ayant échoué, il fallait bien que l'opposition trouvât le moyen de ce que j'appellerai « botter en touche » ! Tel fut l'objet de l'amendement sur l'économie mixte, baptisé « amendement-test » par l'U.D.C. Cet amendement de quatre lignes indiquait que le Gouvernement privatiserait en bourse une partie du capital des entreprises publiques.

C'est en effet un amendement-test, mais le test n'est pas celui que l'on croit !

Vis-à-vis du Gouvernement, il est en effet factice.

S'il s'était agi d'un choix ouvert, alors, bien sûr, nous aurions discuté dans le souci de trouver une réponse acceptable en commun. Depuis un demi-siècle, après tout, l'importance du secteur public a beaucoup varié et, dans l'abstrait, personne n'en connaît l'optimum.

Mais ce problème est devenu un enjeu central du débat politique, et donc des programmes politiques soumis aux électeurs. En 1981, une majorité socialiste s'est fait élire sur la base d'un programme comportant les nationalisations, et

elle l'a fait. En 1986, une autre majorité s'est fait élire sur la base d'un programme comportant les privatisations, et elle l'a fait. Dans un cas comme dans l'autre, tout le monde a trouvé normal qu'une majorité élue respecte son contrat avec ses électeurs.

Aujourd'hui, il en est de même. Le Président de la République a été élu en mai 1988 sur la base d'un programme où il proposait aux Français, après ce jeu de yoyo de nationalisations et de privatisations, une phase de *statu quo*. Ainsi, dans ce domaine, le choix est fait, la cause est entendue et il est assez curieux qu'un groupe de députés, donc d'élus, qui ont, je l'espère, l'habitude de tenir leurs engagements vis-à-vis de leurs électeurs, puisse demander au Président de la République de ne pas tenir les siens.

Aussi était-il hors de question que le Gouvernement s'engageât dans cette voie et acceptât de faire rentrer par la fenêtre du Palais Bourbon ce que le suffrage universel avait fait sortir par la porte, lors du vote présidentiel.

Donc, le véritable test n'était pas là. Il était, on s'en doute, au sein de l'opposition : entre ceux qui ont décidé de faire de l'obstruction systématique et ceux qui tentent d'imposer une conception renouvelée d'opposition constructive.

J'ai toujours considéré qu'on pouvait être dans l'opposition sans voter systématiquement contre les textes de la majorité. Approuver un texte que l'on trouve bien ne signifie pas du tout que l'on rallie la majorité.

Telle n'est apparemment pas la conception de tous, d'où le test en question. Ceux-là mêmes qui s'étaient publiquement déclarés favorables au texte de Plan à 95 p. 100 se trouvaient sommés par leurs amis - ou préjugés tels - de montrer par un vote contre le projet de loi qu'ils appartenaient bien toujours à l'opposition.

Tristes amis, pauvre prétexte ! Il faut croire que, dans le contexte actuel des élections européennes, il n'est pas possible de faire abstraction des arrière-pensées électorales de certains. On aurait en effet du mal à croire qu'un groupe qui approuve à 95 p. 100 un texte de 95 pages préfère le vote contre à l'abstention ou au vote pour, parce que le Gouvernement refuse d'y ajouter un amendement de quatre lignes !

Quatre lignes vous manquent et tout serait dépeuplé ? (Sourires.) La ficelle est un peu grosse, et d'ailleurs personne ne s'y est trompé.

Mesdames et messieurs les députés, dans ce contexte politique, le Gouvernement va être appelé dans un instant à utiliser pour le vote du Plan les procédures que lui ouvre la Constitution.

Cependant, une fois épuré des aspects politiques extérieurs au Plan, le débat que nous venons d'avoir montré une convergence de vues sur l'avenir de la France bien plus grande que le scrutin pourrait le laisser imaginer. Par-delà le soutien du groupe socialiste, que je remercie de sa confiance et de sa coopération, plusieurs orateurs des groupes de l'opposition ont bien voulu reconnaître le sérieux, le courage, pour employer les mots qu'ils ont utilisés, de certaines positions et propositions du Plan. Parallèlement, je n'ai pas décelé durant ce débat de points d'opposition totale sur les choix essentiels, de divergences irréductibles qui conduiraient une majorité à imposer à la minorité une politique inacceptable pour elle, et donc susceptible d'engendrer des conflits économiques et sociaux.

Je m'en réjouis, car nous ressentons tous, au moment où nous entreprenons cette nouvelle étape de la construction européenne que représente l'Acte unique, combien il serait malvenu de semer la discorde...

Mme Huguette Jacquaint. Quelle discorde ? Vous êtes tous d'accord !

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat. ... et combien nous avons au contraire besoin d'union, de compréhension, de concertation dans nos efforts communs pour que notre pays réussisse cette étape.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons faire nôtre cette parole que Victor Hugo prononçait à cette même tribune il y a un peu plus d'un siècle : « Il n'est plus temps de nous haïr, nous avons la France à faire. » (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan, vient de nous exposer l'économie des modifications que le Gouvernement souhaite voir apporter à son projet de Plan.

Ce faisant, il a souligné la qualité des débats. Me permettez-vous de dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette qualité vous doit beaucoup ? Elle doit aussi, vous l'avez fait observer, aux divers rapporteurs, notamment au rapporteur principal, M. Balligand.

Gouvernement et Parlement ont donc fait effort pour bien travailler, même s'il y a eu, vous l'avez souligné, tentative pour esquiver ou éluder cet important débat. Cela aurait été, en effet, bien dommage : le Gouvernement tient que le débat sur le Plan est essentiel pour l'avenir de la nation. Dois-je rappeler qu'à l'ouverture même de la discussion, le Premier ministre est venu le dire devant l'Assemblée et qu'il a donc parfaitement cadré, d'entrée de jeu, la signification de ce travail parlementaire, et d'abord, bien entendu, des propositions du Gouvernement ?

Au-delà, il a voulu suivre lui-même, dans le détail, l'évolution de l'examen du Plan et il a tenu à ce que les propositions émanant des divers bancs de l'Assemblée fussent l'occasion de discussions sérieuses et portées, par la publicité même des débats, à la connaissance de la nation.

Hier encore, au moment où allait être rendue publique la lettre rectificative, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui. Il a donc pu me confirmer le mandat qu'il m'avait confié.

Dirai-je aussi - c'est un autre sujet, mais je pense qu'il intéresse la représentation nationale - qu'il m'a prié de faire connaître aux députés la chaleur de l'accueil qu'il recevait sur cette terre africaine et combien il avait senti que les problèmes dont nous traitons n'étaient pas indifférents au milieu même de ce continent ?

Le Premier ministre a donc souhaité que ce débat fût ce qu'il a été. Mais en même temps, dès son intervention à cette tribune, il avait bien fait comprendre qu'il tenait à l'architecture générale du projet et qu'il en tirerait, le cas échéant, les conséquences. Or, vous l'avez constaté vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, malgré vos efforts, malgré les efforts du Gouvernement et, je le crois, de la majorité, un accord plus large n'a pu se faire.

Dès lors, le Premier ministre est conduit à engager la responsabilité de son gouvernement sur ce projet de loi, dans la mesure même où le Plan définit les grandes lignes de la politique qu'il entend mener, avec le Gouvernement, dans les quatre années à venir, en tenant compte de la perspective européenne. C'est dans ces conditions, mesdames et messieurs les députés, que je vous donne connaissance de la lettre qu'il m'a chargée de vous lire :

« Paris, le 26 avril 1989.

« Monsieur le président, mesdames et messieurs,

« Absent de Paris au moment où s'achèvera l'examen en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi approuvant le X^e Plan (1989-1992), j'ai demandé à M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement, de vous donner lecture de la présente lettre.

« Le Plan de la nation, tel qu'il résulte du projet soumis à vos débats, marque la volonté du Gouvernement de préparer la France à l'échéance européenne tout en restant fidèle aux valeurs de solidarité qui sont les siennes.

« J'ai tenu à ce que la discussion soit menée à son terme et à ce que chacun puisse proposer et défendre les amendements de son choix - et dont j'ai d'ailleurs eu connaissance avant mon départ -, de sorte que rien n'entrave la liberté de délibération de la représentation nationale.

« Mais le Gouvernement n'entend pas hypothéquer l'avenir de la France en cherchant à se concilier des soutiens aléatoires au prix d'une incohérence certaine.

« C'est pourquoi il entend prendre ses responsabilités. « C'est pourquoi j'engage, par la présente lettre, après délibération du conseil des ministres et conformément à l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution, la responsabilité de mon gouvernement sur le projet de loi approuvant le X^e Plan (1989-1992), dont le rapport annexé aura été modifié par une lettre rectificative dont j'aurai approuvé les termes.

« La présente lettre sera lue à l'issue des explications orales données par le Gouvernement sur la teneur de cette lettre rectificative.

« Signé : MICHEL ROCARD »

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Engagement de la responsabilité du Gouvernement

M. le président. Le Gouvernement engage sa responsabilité, conformément aux dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi approuvant le X^e Plan (1989-1992), compte tenu de la lettre rectificative.

Le texte sur lequel le Gouvernement engage sa responsabilité sera inséré en annexe au compte rendu de la présente séance.

En application de l'article 155, alinéa premier, du règlement, le débat sur ce texte est immédiatement suspendu.

Le délai prévu à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution pour le dépôt d'une motion de censure, expirera demain, à quinze heures quarante.

L'Assemblée prendra acte, mardi 2 mai après-midi, soit de l'adoption du texte, soit du dépôt d'une motion de censure.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, portant diverses dispositions relatives à l'organisation judiciaire en Nouvelle-Calédonie.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 641, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

3

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 642, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 2 mai 1989, à seize heures, première séance publique :

Prise d'acte :

Soit de l'adoption du projet de loi (n° 545 et lettre rectificative n° 640) approuvant le X^e Plan (1989-1992) ;

Soit du dépôt d'une motion de censure ;

Discussion du projet de loi n° 560, adopté par le Sénat, relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance (rapport n° 634 de M. Jean Proveux, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 561, modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (rapport n° 631 de M. Philippe Marchand, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi n° 562, relative à la révision des condamnations pénales (rapport n° 630 de M. Philippe Marchand, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

ERRATA

au compte rendu intégral de la deuxième séance du 18 avril 1989

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Page 276, 1^{re} colonne, 16^e alinéa :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. Louis Mexandeau et plusieurs de ses collègues... »

Lire : « J'ai reçu de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues... » (Le reste sans changement.)

Page 276, 1^{re} colonne, dernier alinéa :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. Pierre Garmendia et plusieurs de ses collègues... »

Lire : « J'ai reçu de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues... » (Le reste sans changement.)

PROJET DE LOI APPROUVANT LE X^e PLAN (1989-1992)

(N° 545 et lettre rectificative n° 640)

Texte sur lequel le Gouvernement engage sa responsabilité en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution :

(Texte du projet de loi, compte tenu de la lettre rectificative)

Article unique

Est approuvé le X^e Plan de développement économique, social et culturel (1989-1992) annexé à la présente loi.

ANNEXE

Se reporter au document annexé au projet de loi n° 545 (*erratum* au feuillet n° 68 du 11 avril 1989, p. 17) et modifié par la lettre rectificative n° 640, complétée par un *addendum*.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 en	106	652	
33	Questions 1 en	106	554	
83	Table compte rendu	52	86	
93	Table questions	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 en	99	535	
35	Questions 1 en	99	349	
65	Table compte rendu	52	81	
95	Table questions	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	670	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75227 PARIS CEDEX 15
 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-75-00
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)